

GTLC BACKYARD

Baraque de Fraiture • 5 & 6 septembre 2026

PRINCIPE EN UNE PHRASE Un départ toutes les heures. Une boucle terminée dans l'heure. Un départ manqué = fin de course.

Article 1 - Organisation et acceptation

La GTLC Backyard est organisée par ENJOY SPORT INFINITY ASBL. L'inscription vaut acceptation du présent règlement et des décisions de la direction de course.

Article 2 - Épreuves et horaires

Toutes les épreuves se disputent sur une boucle d'environ 6,706 km et 212 m D+ à la Baraque de Fraiture.

Épreuve	Départ	Format	Maximum
GT24H Solo	Sam. 05/09 - 14h00	Individuel	24 boucles
GT24H Relay	Sam. 05/09 - 14h30	Équipe de 2 à 4	24 boucles
GT4H Starter	Dim. 06/09 - 09h00	Individuel	4 boucles

Article 3 - Principe de course et départs

- Un nouveau départ est donné exactement toutes les heures.
- Chaque boucle doit être entièrement réalisée et terminée avant le départ suivant.
- Le participant doit être présent dans le sas au moment du signal de départ. Aucun départ tardif n'est autorisé.
- L'organisation annonce le départ à 3 minutes, 2 minutes et 1 minute.
- Un départ manqué ou une boucle terminée hors délai met fin à la course du participant ou de l'équipe.
- Il est interdit de sauter une boucle. Un participant éliminé ou ayant abandonné ne peut pas reprendre la course.
- Le temps restant entre deux boucles peut être utilisé librement dans le camp de base.

Article 4 - Règles spécifiques GT24H Relay

- Un seul équipier effectue chaque boucle. L'ordre de passage est libre et un même coureur peut enchaîner plusieurs boucles.
- Chaque membre de l'équipe doit effectuer au minimum une boucle.
- Un seul dossard est attribué par équipe. Il doit être transmis entre les équipiers et porté visiblement par le coureur qui prend le départ.
- Le passage du dossard s'effectue dans la zone de départ/arrivée, entre deux boucles. Aucun changement de coureur n'est autorisé pendant une boucle.
- Si la boucle n'est pas terminée dans le délai ou si aucun équipier portant le dossard n'est présent au départ suivant, la course de l'équipe est terminée.

Article 5 - Assistance, ravitaillement et camp de base

L'assistance est autorisée uniquement dans le camp de base. Entre deux boucles, le participant peut manger, boire, se changer, recevoir des soins, se reposer et être aidé par ses accompagnateurs.

Sur le parcours, aucune assistance extérieure n'est autorisée : pas de pacer, pas d'accompagnement à vélo et pas de remise de matériel ou de ravitaillement par un accompagnateur.

Un ravitaillement central est proposé par l'organisation. Les participants peuvent disposer de leur propre ravitaillement dans leur espace personnel. Le gobelet personnel est obligatoire.

Article 6 - Matériel

Chaque participant doit disposer d'un téléphone chargé, de vêtements adaptés aux conditions et d'une lampe frontale avec autonomie suffisante pour les boucles de nuit.

Les bâtons sont autorisés. La direction de course peut imposer du matériel supplémentaire si les conditions l'exigent.

Article 7 - Dossard et chronométrage

Le dossard doit être visible au départ et à l'arrivée de chaque boucle. En Solo et Starter, il est personnel. En Relay, le dossard unique de l'équipe est transmis entre les équipiers.

Le temps de chaque boucle est chronométré et communiqué à titre informatif pendant la course. Il n'a aucune incidence sur la validation d'une boucle dès lors qu'elle est terminée dans l'heure.

Le chronométrage est toutefois déterminant pour le classement en cas d'égalité au nombre de boucles.

Article 8 - Classement

Le classement est établi selon le nombre de boucles validées : classement individuel pour le GT24H Solo et le GT4H Starter, classement par équipe pour le GT24H Relay.

À nombre de boucles égal, le temps réalisé sur la dernière boucle validée détermine le classement : le participant ou l'équipe le plus rapide est classé devant.

Cette règle s'applique également lorsque plusieurs participants ou équipes atteignent le nombre maximum de boucles.

Article 9 - Abandon et sécurité

Tout abandon doit être signalé à l'organisation. Un participant absent au départ d'une nouvelle boucle est considéré comme ayant terminé sa participation.

Tout participant doit porter assistance à une personne en difficulté et prévenir l'organisation. Le personnel médical ou la direction de course peut imposer l'arrêt d'un participant si son état présente un risque. Cette décision est définitive.

En cas d'urgence : 112.

Article 10 - Parcours, environnement et comportement

Le parcours balisé doit être suivi intégralement. Tout raccourci, sortie volontaire du parcours, abandon de déchets, dégradation du site ou comportement dangereux ou irrespectueux est interdit.

Les participants plus lents doivent laisser passer les plus rapides.

Article 11 - Disqualification

Peuvent notamment entraîner l'arrêt de la course ou la disqualification : départ manqué, boucle hors délai, non-respect du parcours, assistance extérieure sur le parcours, accompagnement par une personne non inscrite, fraude de dossard, refus d'une décision médicale ou d'une instruction de la direction de course, comportement dangereux ou non-assistance à une personne en difficulté.

Article 12 - Inscriptions et transferts

Les inscriptions sont nominatives. Les transferts de dossards et changements de course sont possibles via la plateforme officielle jusqu'au 30 août 2026 à 23h59, sous réserve des places disponibles. Tout transfert en dehors de la procédure officielle est interdit.

Le retrait du dossard s'effectue personnellement sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 13 - Modification, interruption ou annulation

Pour des raisons de sécurité, de météo, de force majeure, d'autorisation ou de circonstances indépendantes de sa volonté, l'organisation peut modifier le parcours ou les horaires, retarder un départ, neutraliser, interrompre ou arrêter l'épreuve, ou annuler l'événement.

Article 14 - Image, données et décisions de course

En participant, le coureur accepte les conditions relatives au droit à l'image et au traitement des données personnelles définies lors de son inscription et dans la politique de confidentialité de l'organisation.

Tout cas non prévu par le présent règlement est tranché par la direction de course. Ses décisions sont définitives.

Version du 19 août 2026